

ARRETE

**Permission de voirie et autorisation d'entreprendre
les travaux d'implantation de poteaux Côte Maillard
par l'entreprise NGR TELECOMS SOLUTION
Du 16/01/2025 au 16/04/2025 et si nécessaire jusqu'à la fin des travaux**

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de l'entreprise **NGR TELECOMS SOLUTIONS (07 64 24 93 16) pour le compte de la société BYON en date du 09 janvier 2025**

CONSIDERANT que pour permettre les travaux d'implantation de poteaux bois, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise NGR TELECOMS SOLUTIONS (IMM LE TITANIUM – RUE CANTELAUDETTE - 33310 LORMONT) est autorisée à effectuer les travaux d'implantation de poteaux Côte Maillard à partir du 16 janvier 2025 au 16 avril 2025.

ARTICLE 2

La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation sera mise en place et entretenue par les soins et à la charge de l'entreprise responsable des travaux,

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,

ARTICLE 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délais de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication,

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise, à Monsieur le Commissaire de Police, à Messieurs les Responsables du Centre de Secours, à l'agence routière chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Gonneville/Honfleur le 10/01/2025

Le Maire, Christian Minot

